

Ville de Beauharnois

17^e séance du conseil municipal

Séance ordinaire

La présidente d'élection, madame Manon Fortier procède à l'assermentation du nouveau conseil municipal, suite aux élections du 5 novembre 2017.

Tenue le 21 novembre 2017 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Jocelyne Rajotte, Roxanne Poissant, Guillaume Lévesque-Sauvé, Richard Dubuc, Alain Savard et Linda Toulouse sous la présidence du maire Bruno Tremblay, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2017-11-440 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte
Appuyé par monsieur Alain Savard
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-441 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

Assermentation du nouveau conseil municipal

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal

2.0 Avis de motion

- 2.1 Avis de motion –Règlement numéro 2017-16 modifiant le règlement numéro 2015-05 sur la gestion des matières résiduelles à l'article 11.2 sur la fréquence des collectes des matières recyclables

3.0 Règlements

- 3.1 Règlement numéro 701-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 701-31, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-215

4.0 Administration générale et Service du greffe

- 4.1 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018
- 4.2 Nomination de représentants – Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois
- 4.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.4 Nomination des délégués de la Ville au sein du conseil d'administration de la régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château
- 4.5 Nomination d'un représentant – Premiers Répondants des Moissons inc.
- 4.6 Nomination d'un représentant – Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie
- 4.7 Nomination d'un représentant – Transports Accès inc.
- 4.8 Nomination d'un membre – Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent
- 4.9 Nomination d'un maire suppléant
- 4.10 Autorisation de signatures – Promesse d'achat et acte de vente – Lot sis sur le boulevard Cadieux - (Partie du lot 5 733 564)
- 4.11 Désignation d'un représentant de la Ville de Beauharnois dans le cadre de l'entente de contribution au programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)
- 4.12 Autorisation de signatures – Bail emphytéotique avec la Régie intermunicipale sports et loisirs Beau-Château – Terrain du complexe aquatique familial extérieur
- 4.13 Nomination de rue – parc industriel – rue du Caryer – (partie du lot 5 890 673)
- 4.14 Engagement de la Ville de Beauharnois – Respect des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 4.15 Mandat à la MRC de Beauharnois-Salaberry de vérification de statut de cours d'eau pour le développement de la 1^{ère} à la 9^e Avenues
- 4.16 Autorisation de signature – Travaux de tonte de gazon, fauchage et balayage des accotements des routes 132, 205 et 236 – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 4.17 Point reporté
- 4.18 Ratification de contrat – Raccordement du complexe aquatique et de l'aréna et réfection des infrastructures – TP-2017-08-056
- 4.19 Ratification de contrat – Achat et installation de jeux modulaires – Complexe aquatique familial extérieur – LS-2017-09-060
- 4.20 Ratification de contrat – Travaux de maçonnerie pour les bâtiments du complexe aquatique familial extérieur – TP-2017-06-034-2
- 4.21 Ratification de contrat – Charpente de bois de la capitainerie – TP-2017-10-065
- 4.22 Ratification de contrat – Travaux d'infrastructures sur le boulevard de Melocheville pour le raccordement des services à la rue de l'Industrie – ING-2017-10-062

4.0 Administration générale et Service du greffe

- 4.23 Octroi de contrat – Réfection pluviale de la rue du Vieux Phare – ING-2017-10-063

5.0 Ressources humaines

- 5.1 Embauches – octobre et novembre 2017
5.2 Point reporté
5.3 Modification et mise-à-jour de l'organigramme fonctionnel – Structure organisationnelle de la Ville de Beauharnois 2017-2020 et de la grille des classifications et échelles des salaires 2017

6.0 Services administratifs et financiers

- 6.1 Approbation de la liste des comptes à payer
6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement
6.3 Autorisation de signatures des chèques et autres effets bancaires

7.0 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Sans objet

8.0 Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

- 8.1 Ratification de contrat – Achat d'une chargeuse à roues et équipements – TP-2017-09-059
8.2 Octroi de contrat – Travaux électriques – TP-2017-08-055
8.3 Annulation de l'appel d'offres TP-2017-09-057 – Contrat de déneigement des routes de campagne

9.0 Service de l'occupation du territoire

- 9.1 Point reporté
9.2 Point reporté
9.3 Dérogation mineure DM-2017-0022 – 172, boulevard de Maple Grove

10.0 Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

- 10.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Service de sécurité incendie de Beauharnois
10.2 Point reporté
10.3 Octroi de contrat – Fourniture d'équipement de combat incendie – INC 2017-008

11.0 Affaires nouvelles**12.0 Communication des membres du conseil****13.0 Période de questions****14.0 Levée de la séance.**

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-442 Approbation du procès-verbal

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** le procès-verbal de la 16^e séance ordinaire du 3 octobre soit et est approuvé, tel que présenté.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-443 Avis de motion – Règlement numéro 2017-16 modifiant le règlement numéro 2015-05 sur la gestion des matières résiduelles à l'article 11.2 sur la fréquence des collectes des matières recyclables

Monsieur le conseiller Richard Dubuc donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2017-16 modifiant le règlement numéro 2015-05 sur la gestion des matières résiduelles à l'article 11.2 traitant de la fréquence des collectes des matières recyclables.

(Le projet de règlement numéro 2017-16 est déposé aux membres du conseil et présenté lors de la séance du 21 novembre 2017. Il est joint à l'avis de motion)

Numéro 2017-11-444 Règlement numéro 701-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-215

Attendu les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu la demande de modification au règlement de zonage déposée par La Voyagerie de l'île ;

Attendu que cette demande consiste à permettre un nouvel usage dans la zone HC-215 ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe « A » du Règlement de zonage numéro 701 de telle manière à modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-215 en y ajoutant l'usage agence de voyages ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 22 août par le conseiller Michel Quevillon ;

Attendu l'adoption du premier projet de règlement à la séance du 22 août 2017 ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 septembre 2017 ;

Attendu l'adoption du second projet de règlement à la séance du 3 octobre 2017 ;

Attendu la parution de l'avis concernant les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dans un journal diffusé sur le territoire, le 11 octobre 2017 ;

Attendu qu'aucune demande n'a été déposée ;

Numéro 2017-11-444

Règlement numéro 701-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-215 (suite)

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 701-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-215, tel que présenté.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-445

Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une (1) fois par mois et qu'il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Attendu qu'en vertu de l'article 320 de cette même loi, le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par madame Roxanne Poissant

Il est résolu

- **Que** le conseil municipal de la Ville de Beauharnois adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 ci-après reproduit, qui se tiendront le mardi aux dates mentionnées ci-après et qui débiteront à 19 h :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| ▪ 16 janvier 2018 | ▪ 3 juillet 2018 |
| ▪ 6 février 2018 | ▪ 21 août 2018 |
| ▪ 6 mars 2018 | ▪ 11 septembre 2018 |
| ▪ 10 avril 2018 | ▪ 2 octobre 2018 |
| ▪ 1 ^{er} mai 2018 | ▪ 6 novembre 2018 |
| ▪ 5 juin 2018 | ▪ 4 décembre 2018 |

- **Que** le lieu où se tiendront les séances soit la salle du conseil, situé au 660, rue Ellice, à Beauharnois.

- **Qu'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2017-11-446 Nomination de représentants – Conseil
d’administration de l’Office municipal d’habitation de
Beauharnois**

Attendu l’existence du comité de l’Office municipal d’habitation (OMH) ;

Attendu que le mandat de ce comité est d’offrir des logements abordables et des ménages à faibles et modestes revenus de Beauharnois afin de leur permettre de stabiliser leur situation et d’améliorer leurs conditions de vie ;

Attendu que deux (2) membres élus de la Ville de Beauharnois doivent siéger sur ce comité à titre d’administrateurs ;

Attendu que ce mandat est d’une durée de trois (3) ans ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer de nouveaux membres pour ce comité ;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **De nommer** madame Jocelyne Rajotte conseillère et monsieur Richard Dubuc conseiller à siéger à titre de représentants de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d’administration de l’Office municipal d’habitation de Beauharnois à compter du 21 novembre 2017 jusqu’au 20 novembre 2020.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2017-11-447 Nomination des membres du Comité consultatif
d’urbanisme (CCU)**

Attendu le règlement numéro 606 sur le comité consultatif d’urbanisme, ci-après nommé « CCU » de la Ville de Beauharnois ;

Attendu qu’en vertu de l’article 3.1.2 du règlement numéro 606, le comité consultatif d’urbanisme doit être formé de huit (8) membres dont :

- Six (6) membres, idéalement deux par secteur, nommés par le conseil, choisis parmi les résidents de la ville, à l’exclusion des membres de toute autres commission, nommés par le conseil ;
- Deux (2) conseillers municipaux ou le maire et un conseiller municipal nommés par le conseil ;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre du CCU est de deux (2) ans à compter de l’adoption de la résolution qui le nomme ;

Attendu que madame Diane Lazure et messieurs Michel Haineault, Michel Paquette, Christian Vincent, Pierre Demers et Gaby Dubuc, résidents de la Ville de Beauharnois font déjà partie du comité consultatif d’urbanisme à titre de membres et ce, jusqu’au 5 février 2019, date de la fin du mandat de la totalité des membres du CCU ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer de nouveaux membres du conseil pour ce comité ;

**Numéro 2017-11-447 Nomination des membres du Comité consultatif
d'urbanisme (CCU) (suite)**

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Roxanne Poissant
Il est résolu :

- **De nommer** madame Linda Toulouse, conseillère et monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller à siéger à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme à compter du 21 novembre 2017 jusqu'au 5 février 2019, date de la fin du mandat de la totalité des membres du CCU.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2017-11-448 Nomination des délégués de la Ville au sein du conseil
d'administration de la régie intermunicipale Sports et
loisirs Beau-Château**

Attendu que la Ville, conformément aux dispositions de la résolution numéro 2016-05-190, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 mai 2016, a procédé à la signature de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives et récréatives Beau-Château, également connue sous l'appellation Sports et Loisirs Beau-Château, en date du 4 mai 2016 ;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 5 de l'entente constituant la régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château, la Ville doit désigner, parmi les membres de son conseil, les délégués qui la représenteront au conseil d'administration de la régie ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Appuyé par madame Jocelyne Rajotte
Il est résolu

Que la Ville de Beauharnois désigne, pour la représenter et siéger au sein du conseil d'administration de la régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château :

- Bruno Tremblay, (statut officiel), pour occuper la charge d'administrateur n° 1 ;
- Linda Toulouse, (statut officiel), pour occuper la charge d'administrateur n° 2 ;
- Roxanne Poissant, (statut officiel), pour occuper la charge d'administrateur substitut.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-449 Nomination d'un représentant – Premiers Répondants des Moissons inc.

Attendu que par la résolution numéro 98-85, la Ville de Beauharnois adhère au service des Premiers Répondants des Moissons inc. ;

Attendu qu'en vertu de ses règlements, un (1) représentant de la ville doit faire partie du conseil d'administration ;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre du conseil d'administration des Premiers Répondants des Moissons inc. est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil pour représenter la ville à ce conseil d'administration ;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **De nommer** monsieur Alain Savard conseiller pour siéger à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration des Premiers Répondants des Moissons inc. pour un mandat de deux (2) ans à compter du 21 novembre 2017 jusqu'au 20 novembre 2019.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-450 Nomination d'un représentant – Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie

Attendu l'existence de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie, attrait touristique d'importance sur le territoire de la Ville de Beauharnois ;

Attendu qu'en vertu d'un règlement de régie interne, un (1) représentant de la ville doit faire partie du conseil d'administration ;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil pour représenter la ville à ce conseil d'administration ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par madame Jocelyne Rajotte
Il est résolu :

Numéro 2017-11-450

Nomination d'un représentant – Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie (suite)

-

De nommer monsieur Alain Savard conseiller pour siéger à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie pour un mandat de deux (2) ans à compter du 21 novembre 2017 jusqu'au 20 novembre 2019.

Adoptée unanimement

Numéro 2017-11-451

Nomination d'un représentant – Transports Accès inc.

Attendu que pour assurer une saine gestion au sein du conseil d'administration de Transports Accès inc. et afin de se conformer aux règlements généraux en rapport au nombre, un (1) représentant de la Ville de Beauharnois doit siéger sur ce comité ;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre du conseil d'administration de Transports Accès inc. est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil pour représenter la ville à ce conseil d'administration ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

-

De nommer madame Jocelyne Rajotte conseillère pour siéger à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Transports Accès inc. pour un mandat de deux (2) ans à compter du 21 novembre 2017 jusqu'au 20 novembre 2019.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-452

Nomination d'un membre – Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent

Attendu l'existence du comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent ;

Attendu que cet organisme, sans but lucratif, a pour mandat la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, entre la frontière ontarienne et le pont Mercier sur la rive sud, et le pont Galipeau sur la rive nord ;

Attendu que la Ville de Beauharnois est membre de cet organisme depuis plusieurs années ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil pour représenter la ville à ce conseil d'administration ;

Numéro 2017-11-452	Nomination d'un membre – Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent (suite)
---------------------------	--

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **De nommer** madame Roxanne Poissant, conseillère pour siéger à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-453	Nomination d'un maire suppléant
---------------------------	--

Attendu que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

Attendu les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la Municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la Ville de Beauharnois désigne parmi ses membres » ;

Attendu la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant ;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par madame Roxanne Poissant

Il est résolu :

- **Que** monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller soit et est nommé maire suppléant conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* à compter des présentes pour une période de six (6) mois.
- **Que** monsieur Lévesque-Sauvé soit désigné comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-454	Autorisation de signatures – Promesse d'achat et acte de vente – Lot sis sur le boulevard Cadieux - (Partie du lot 5 733 564)
---------------------------	--

Attendu l'intérêt de la compagnie 9328-7191 Québec inc. et Immeuble dentaire Beauharnois inc. d'acquérir un terrain sis sur le boulevard Cadieux (Partie du lot 5 733 564) ayant une superficie approximative de 4 488 pieds carrés au prix de 8,00 \$ le pied carré pour un total 35 904 \$;

Numéro 2017-11-454

Autorisation de signatures – Promesse d’achat et acte de vente – Lot sis sur le boulevard Cadieux - (Partie du lot 5 733 564) (suite)

Attendu que les récentes négociations entre la Ville de Beauharnois et les promoteurs ont permis d’établir un consensus sur les termes et conditions d’une promesse d’achat répondant aux paramètres établis par le conseil, notamment en matière du prix offert, des conditions de vente et des échéanciers préliminaires de réalisation ;

Attendu que l’acquéreur s’engage à construire un stationnement commun aux deux (2) entreprises afin de répondre au besoin de leur clientèle ;

Attendu qu’il est dans l’intérêt de la Ville d’autoriser la signature de la promesse d’achat et de l’acte de vente dudit immeuble sis sur le boulevard Cadieux ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par madame Linda Toulouse

Il est résolu :

- **De ratifier** la signature du maire (monsieur Claude Haineault) et de la directrice générale madame Julie Fortin pour la promesse d’achat de l’immeuble sis sur le boulevard Cadieux (Partie du lot 5 733 564) à la compagnie 9328-7191 Québec inc. et Immeuble dentaire Beauharnois inc. au montant de 35 904 \$ intervenue le 23 octobre 2017.

- **D’autoriser** le maire monsieur Bruno Tremblay et la greffière madame Manon Fortier à signer l’acte de vente de l’immeuble sis sur le boulevard Cadieux (Partie lot 5 733 564) à la compagnie 9328-7191 Québec inc. et Immeuble dentaire Beauharnois inc. au montant de 35 904 \$ et toute la documentation y afférente.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-455

Désignation d’un représentant de la Ville de Beauharnois dans le cadre de l’entente de contribution au programme d’infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

Attendu que la demande d’aide financière déposée par la Ville dans le cadre du Programme d’infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) a été reçue favorablement par Développement économique Canada et qu’une entente de contribution a été ainsi conclue en août 2017 ;

Attendu qu’à la suite des Élections municipales 2017, la Ville doit procéder à la désignation d’un nouveau représentant autorisé à signer les divers documents requis pour la suite du dossier ;

Il est proposé par madame Roxanne Poissant

Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Il est résolu

Numéro 2017-11-455	Désignation d'un représentant de la Ville de Beauharnois dans le cadre de l'entente de contribution au programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) (suite)
---------------------------	---

- **Que** la Ville de Beauharnois désigne son conseiller stratégique en développement durable et relations gouvernementales, monsieur Alain Gravel, pour la représenter afin d'assurer le suivi et la continuité de ses engagements découlant de l'entente de contribution conclue dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150). Il est également résolu d'autoriser monsieur Gravel à signer tous les documents qui pourraient être requis à cette fin.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-456	Autorisation de signatures – Bail emphytéotique avec la Régie intermunicipale sports et loisirs Beau-Château – Terrain du complexe aquatique familial extérieur
---------------------------	--

Attendu que dans le cadre de la réalisation des infrastructures de la Phase 1 de la Régie intermunicipale sports et loisirs Beau-Château, il avait été convenu que la Ville de Beauharnois prenait charge la conception et la construction du complexe aquatique familial extérieur à être implanté sur son territoire ;

Attendu qu'afin de permettre à la Régie, conformément aux dispositions de son règlement d'emprunt numéro 2016-007 relatif à ses infrastructures de la Phase 1, de rembourser à la Ville de Beauharnois les sommes ainsi investies à son profit, la Régie doit bénéficier d'un lien formel sur le terrain sur lequel le complexe sera érigé ;

Attendu qu'après analyse des options disponibles, les administrateurs de la Régie ont convenu qu'une cession en emphytéose représentait la solution optimale ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par madame Roxanne Poissant

Il est résolu

- **Que** la Ville de Beauharnois autorise le maire et la greffière à signer le contrat notarié de cession en emphytéose en faveur de la Régie intermunicipale sports et loisirs Beau-Château pour le terrain sur lequel sera érigé le Complexe aquatique familial extérieur, à savoir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 049 593 du cadastre officiel du Québec, situé dans la Ville de Beauharnois.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-457

**Nomination de rue – parc industriel – rue du Caryer –
(partie du lot 5 890 673)**

Attendu qu'une nouvelle rue (partie du lot 5 890 673) perpendiculaire à la rue du Boisé doit être nommée dans le parc industriel ;

Attendu que le comité de toponymie recommande de la nommer rue du Caryer en référence à la présence de caryers dans le bois Robert, arbre très rare et indigène ;

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte

Appuyé par madame Roxanne Poissant

Il est résolu

- **De nommer la nouvelle rue (partie du lot 5 890 673) perpendiculaire à la rue du Boisé, rue du Caryer.**

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-458

Engagement de la Ville de Beauharnois – Respect des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par monsieur Alain Savard

Il est résolu

- **Que** la Ville de Beauharnois s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

- **Que** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Numéro 2017-11-458

Engagement de la Ville de Beauharnois – Respect des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 (suite)

- **Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

- **Que** la municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq (5) années du programme.

- **Que** la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- **Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-459

Mandat à la MRC de Beauharnois-Salaberry de vérification de statut de cours d’eau pour le développement de la 1^{ère} à la 9^e Avenues

Attendu la résolution numéro 2017-10-413 adoptée lors de la séance du 3 octobre 2017 autorisant la direction générale à procéder aux études du développement de la 1^{ère} à la 9^e Avenues ;

Attendu qu’il y a un fort potentiel de développement dans ce secteur mais qu’il y a présence de cours d’eau à définir ;

Attendu qu’à cet effet il y a lieu de mandater la MRC de Beauharnois-Salaberry pour effectuer la production d’une analyse et d’un avis pour la révision du statut des cours d’eau dans ce projet ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Il est résolu :

Numéro 2017-11-459 **Mandat à la MRC de Beauharnois-Salaberry de vérification de statut de cours d'eau pour le développement de la 1^{ère} à la 9^e Avenues (suite)**

- **De mandater** la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la production d'une analyse et d'un avis pour la révision du statut des cours d'eau sur le développement des terrains vagues de la 1^{ère} à la 9^e Avenues et que s'il y a lieu, la MRC localise ces branches de cours d'eau.

- **Que** les frais engendrés par ce mandat soient et seront assumés par la Ville de Beauharnois.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-460 **Autorisation de signature – Travaux de tonte de gazon, fauchage et balayage des accotements des routes 132, 205 et 236 – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Attendu que la Ville de Beauharnois effectue depuis plusieurs années, la tonte du gazon et le fauchage des abords des routes 132, 205 et 236 appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Attendu que l'entente se terminait le 31 décembre 2016 et qu'il y a lieu d'autoriser une nouvelle entente pour une période d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune au montant de 10 040 \$ par année ;

Attendu que ce contrat porte le numéro 850928469, dossier 2506-18-SB06 ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par madame Roxanne Poissant

Il est résolu :

- **D'autoriser** la greffière à signer une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant des travaux de tonte de gazon, fauchage et balayage des accotements des routes 132, 205 et 236 pour une période d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune au montant de 10 040 \$ par année.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-461 **Ratification de contrat – Raccordement du complexe aquatique et de l'aréna et réfection des infrastructures – TP-2017-08-056**

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer le raccordement du complexe aquatique familial et de l'aréna ;

Numéro 2017-11-461 Ratification de contrat – Raccordement du complexe aquatique et de l’aréna et réfection des infrastructures – TP-2017-08-056 (suite)

Attendu que le montant estimé de la dépense est de 60 000 \$ taxes incluses pour un contrat de gestion de chantier, main d’œuvre et outillage et que le montant estimé de la dépense s’élève à 120 000 \$ taxes incluses pour un contrat clé en main incluant la fourniture des matériaux ;

Attendu qu’une recommandation a été formulée par le professionnel au dossier d’inclure la fourniture des matériaux et ainsi opter pour un contrat clé en main ;

Attendu qu’en vertu de l’article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d’approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d’appel d’offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 14 septembre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu une (1) soumission :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
DDL Excavation inc. 6, rue Principale Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0	127 682 \$

Attendu que DDL Excavation inc. est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à DDL Excavation inc. ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par madame Linda Toulouse

Il est résolu :

- **De ratifier** le contrat de raccordement du complexe aquatique familial et de l’aréna et la réfection des infrastructures à DDL Excavation inc. sis au 6, rue Principale, Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0 au montant de 127 682 \$ (plus les taxes applicables).
- **Que** cette dépense soit financée par le règlement d’emprunt de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.
- **Que** le conseil reconnaît qu’il s’agit d’une dépense pouvant être transférée à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

Numéro 2017-11-461	Ratification de contrat – Raccordement du Complexe aquatique et de l’aréna et réfection des infrastructures – TP-2017-08-056 (suite)
---------------------------	---

- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château et à la Ville de Châteauguay.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-462	Ratification de contrat – Achat et installation de jeux modulaires – Complexe aquatique familial extérieur – LS-2017-09-060
---------------------------	--

Attendu que la Ville a procédé à un appel d’offres afin de faire l’achat et l’installation de jeux modulaires pour le complexe aquatique familial extérieur ;

Attendu que le montant estimé de la dépense est de 132 000 \$ taxes incluses ;

Attendu qu’en vertu de l’article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d’approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d’appel d’offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 10 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que ces soumissions, selon l’article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, ont été évaluées en fonction d’un système de pondération et d’évaluation des offres ;

Attendu que chaque soumissionnaire avait la possibilité de présenter jusqu’à deux (2) concepts différents et chaque concept faisait l’objet d’une évaluation individuelle ;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit :

Proposition # 1

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)	Pointage final	Rang
Tessier Récréo-Parc inc. 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57 Nicolet (Québec) J3T 1A1	113 023,88 \$	97/100	1
Équipements Récréatifs Jambette Inc. 700, rue des Calfats Lévis (Québec) G6Y 9E6	113 066,00 \$	85/100	2

Numéro 2017-11-462

Ratification de contrat – Achat et installation de jeux modulaires – Complexe aquatique familial extérieur – LS-2017-09-060 (suite)

Proposition # 2

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)	Pointage final	Rang
Tessier Récréo-Parc inc. 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57 Nicolet (Québec) J3T 1A1	112 899,99 \$	79/100	3
Équipements Récréatifs Jambette Inc. 700, rue des Calfats Lévis (Québec) G6Y 9E6	111 333,00 \$	73/100	4

Attendu que Tessier Récréo-Parc inc. est le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage et sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la proposition # 1 pour un montant de 113 023,88 \$;

Il est proposé par madame Roxanne Poissant
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **De ratifier** le contrat pour l’achat et l’installation de jeux modulaires pour le complexe aquatique familial extérieur à Tessier Récréo-Parc inc. sis au 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet (Québec) J3T 1A1 au montant de 113 023,88 \$ (plus les taxes applicables).
- **Que** ce contrat est relié au complexe aquatique familial extérieur et que les dépenses soient et sont financées par le Règlement d’emprunt de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.
- **Que** le conseil reconnaît qu’il s’agit d’une dépense pouvant être transférée à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château
- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château et à la Ville de Châteauguay.

Adoptée unanimement.

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d’offres public pour l’achat (option A) et l’installation (option B) de tous les matériaux de maçonnerie nécessaires à la construction des bâtiments du complexe aquatique familial extérieur ;

Attendu que le montant estimé de la dépense est de 50 000 \$ taxes incluses ;

Attendu qu’afin d’avoir accès à un plus grand bassin de fournisseurs, la procédure d’appel d’offres public a été suivie ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 10 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)	
	Option A	Option B
Maçonnerie Thibeault 2016 C.P. 8274 succursale Racine Chicoutimi (Québec) G7H 5B7	Option A	45 410 \$
	Option B	186 572 \$
Les Constructions B. Martel Inc. 569, rue Ellen Valleyfield (Québec) J6S 0B1	Option A	85 500 \$
	Option B	265 350 \$

Attendu que Maçonnerie Thibeault 2016 est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à Maçonnerie Thibeault 2016 en vertu de l’option A au montant de 45 410 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **De ratifier** le contrat d’achat des matériaux de maçonnerie pour les bâtiments du complexe aquatique familial extérieur à Maçonnerie Thibeault 2016 sis au C.P. 8274, succursale Racine, Chicoutimi (Québec) G7H 5B7 et de retenir l’option A, soit l’achat des matériaux seulement pour un montant de 45 410 \$ (plus les taxes applicables).
- **Que** ce contrat est relié au complexe aquatique familial extérieur et que les dépenses soient et sont financées par le Règlement d’emprunt de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.
- **Que** le conseil reconnaît qu’il s’agit d’une dépense pouvant être transférée à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château

Numéro 2017-11-463 Ratification de contrat – Travaux de maçonnerie pour les bâtiments du complexe aquatique familial extérieur TP-2017-06-034-2 (suite)

- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château et à la Ville de Châteauguay.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-464 Ratification de contrat – Charpente de bois de la capitainerie – TP-2017-10-065

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d’offres pour l’achat de la charpente de bois de la capitainerie ;

Attendu que l’installation sera effectuée par la Ville ;

Attendu que le montant estimé de la dépense s’élève à 70 000 \$ taxes incluses ;

Attendu qu’en fonction de législation actuelle, il faut procéder à un appel d’offres par voie d’invitation ;

Attendu que l’appel d’offres a été envoyé par courriel auprès de trois (3) entreprises, le 25 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu qu’une (1) soumission a été reçue, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Construction & Expertise PG 500, rue Robert-McKenzie Beauharnois (Québec) J6N 0N9	86 950 \$
Lainco inc.	Non déposée
Les Structures Morel inc.	Non déposée

Attendu que Construction & Expertise PG est le seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à Construction & Expertise PG ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Jocelyne Rajotte
Il est résolu :

Numéro 2017-11-464	Ratification de contrat – Charpente de bois de la capitainerie – TP-2017-10-065 (suite)
---------------------------	--

- **D’octroyer** le contrat d’achat de la charpente de bois de la capitainerie à Construction & Expertise PG sis au 500, rue Robert-McKenzie, Beauharnois (Québec) J6N 0N9 au montant de 86 950 \$ (plus les taxes applicables).

- **Que** la dépense soit assumée à même le Règlement numéro 2017-15 modifiant le Règlement d’emprunt numéro 2017-09 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d’effectuer la construction d’une marina, de quais flottants et d’une capitainerie.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-465	Ratification de contrat – Travaux d’infrastructures sur le boulevard de Melocheville pour le raccordement des services à la rue de l’Industrie – ING-2017-10-062
---------------------------	---

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d’offres public pour des travaux consistant à la construction d’une entrée de service d’aqueduc sur six cent cinquante mètres (650 m) du boulevard de Melocheville jusqu’à une future industrie située sur la rue de l’Industrie ainsi qu’au remplacement de la conduite d’égout sanitaire sur une partie du boulevard de Melocheville ;

Attendu que ces travaux comprennent également tous les travaux de réfection des chaussées et des surfaces ;

Attendu que le montant estimé de la dépense pour cette partie des travaux est de 1 054 350 \$ taxes non incluses ;

Attendu qu’en vertu de l’article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d’approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d’appel d’offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 4 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu neuf (9) soumissions, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Construction JP Roy inc. 315, boul. de Melocheville Beauharnois (Québec) J6N 0M7	852 631,62 \$
Excavation Loiselle inc. 280, boul. Pie XII Valleyfield (Québec) J6S 6P7	966 297,02 \$

Numéro 2017-11-465

Ratification de contrat – Travaux d’infrastructures sur le boulevard de Melocheville pour le raccordement des services à la rue de l’Industrie – ING-2017-10-062 (suite)

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Location D'Angelo Inc. 413, Notre-Dame St-Rémi (Québec) J0L 2L0	981 658,59 \$
Univert Paysagement Inc. 1142, rue Briand Chambly (Québec) J3L 2T2	1 011 425,00 \$
Sintra Inc. 7, rang Saint-Régis Sud Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0	1 017 781,00 \$
Ali excavation Inc. 760, boul. des Érables Valleyfield (Québec) J6T 6G4	1 077 245,26 \$
M. Potvin Excavation 9229-0146 Québec Inc. 336, Rang St-Paul Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	1 105 875,32 \$
Construction Bau-Val Inc. 87, rue Émilien-Marcoux, suite 101 Blainville (Québec) J7C 0B4	1 180 912,11 \$
Les pavages Chenail Inc. 104, boul. St-Rémi Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	1 199 861,53 \$

Attendu que Construction JP Roy inc. est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à Construction JP Roy inc. pour un montant total de 852 631,62 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **De ratifier** le contrat des travaux d’infrastructures sur le boulevard de Melocheville pour le raccordement des services à la rue de l’Industrie à Construction JP Roy inc. sis au 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec) J6N 0M7 au montant de 852 631,62 \$ (plus les taxes applicables).
- **Que** cette dépense soit assumée à même le surplus.

Adoptée unanimement.

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d’offres public pour l’étendue des travaux consistant à l’installation de quatre (4) puisards, à la reconstruction partielle de la chaussée afin d’assurer l’égouttement vers les nouveaux puisards et à la construction et le reprofilage de fossé projeté et existant ;

Attendu que le montant de la dépense est estimé à 160 000 \$ taxes incluses ;

Attendu qu’en vertu de l’article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d’approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d’appel d’offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 23 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu sept (7) soumissions, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Les Pavages Chenail inc. 104, boul. St-Rémi Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	90 974,47 \$
DDL Excavation 6, Rue Principale Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0	92 337,50 \$
Excavations Darche inc. 2800, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4X3	102 243,00 \$
Aménagement Sud-Ouest 320, boul. Pierre-Boursier Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	111 555,00 \$
Talvi inc. 415, rue Adana Québec (Québec) G1C 6B9	118 526,23 \$
Ali Excavation inc. 760, boul. des Érables Valleyfield (Québec) J6T 6G4	126 752,64 \$
Sintra inc. (Montérégie-Rive-Sud) 7, rang Saint-Régis Sud Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0	133 598,00 \$

Attendu que Les Pavages Chenail est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à Les Pavages Chenail inc. pour un montant de 90 974,47 \$;

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Roxanne Poissant
Il est résolu :

Numéro 2017-11-466

Octroi de contrat – Réfection pluviale de la rue du Vieux Phare – ING-2017-10-063 (suite)

- **D’octroyer** le contrat à Les Pavages Chenail sis au 104, boulevard Saint-Rémi, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 au montant de 90 974,47 \$ (plus les taxes applicables).

- **Que** cette dépense soit et est assumée à même le surplus.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-467

Embauches – octobre et novembre 2017

Attendu l’organigramme fonctionnel adopté en décembre 2016 illustrant les besoins de main d’œuvre pour les prochaines années ;

Attendu que suite à un affichage à l’interne de six (6) postes de manœuvres effectué du 26 septembre au 3 octobre 2017, sept (7) candidatures ont été reçues soit :

- Patrick Prément
- Francis Desgens
- Léon Martin
- Jonathan Leboeuf
- Yanik Gervais
- Marc-André Montpetit
- Félix-Olivier Huot

Attendu que monsieur Félix-Olivier Huot est devenu manœuvre, le poste de menuisier-charpentier est devenu vacant et qu’il y a lieu de le combler ;

Attendu que suite à un affichage à l’interne du poste de menuisier-charpentier effectué du 6 au 16 octobre 2017, cinq (5) candidatures ont été reçues soit :

- Marc-André Montpetit
- Jonathan Leboeuf
- Louis-Charles Lamoureux Théorêt
- Benoît Demers
- Léon Martin

Attendu que monsieur Yanik Gervais est devenu manœuvre, le poste de concierge est devenu vacant et qu’il y a lieu de le combler ;

Attendu que suite à un affichage du poste à l’interne de concierge du 26 septembre au 3 octobre 2017, une (1) seule candidature a été reçue soit Ina Stermasi ;

Attendu la résolution numéro 2017-10-422 octroyant le poste de chauffeur à monsieur Guy Grenier, le poste de préposé au Service des loisirs qu’il occupait précédemment est devenu vacant et il y a lieu de le combler ;

Attendu que monsieur Patrick Prément est devenu manœuvre, le poste de préposé au Service des loisirs qu’il occupait précédemment est devenu vacant et il y a lieu de le combler ;

Attendu que suite à un affichage à l'interne de deux (2) postes de préposés au Service des loisirs du 26 septembre au 3 octobre 2017, aucune candidature a été reçue ;

Attendu que suite à un affichage à l'externe de préposés au Service des loisirs du 26 septembre au 10 octobre 2017, quatre-vingt-treize (93) candidatures ont été reçues ;

Attendu que quatorze (14) candidats ont été rencontrés le 17 octobre 2017 par le comité de sélection composé de mesdames Julie Fortin, Paméla Nantel et monsieur Jonathan Cloutier et que le comité recommande l'embauche de messieurs Alexandre Laplante et Kevin Danis ;

Attendu que suite à un affichage à l'externe de préposé temporaire au Service des loisirs du 26 septembre au 10 octobre 2017, afin de palier à du remplacement et du surcroit de travail, quarante-huit (48) candidatures ont été reçues ;

Attendu qu'un candidat a été rencontré en entrevue le 7 novembre 2017 par le comité de sélection composé de mesdames Julie Fortin et Paméla Nantel et monsieur Jonathan Cloutier et que le comité recommande l'embauche de monsieur Mathieu Rozon ;

Attendu qu'une demande a été déposée auprès de la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de répondre à la grande popularité de l'écocentre ;

Attendu qu'un poste à contrat de préposé à l'écocentre d'une durée de trois (3) ans a été créé ;

Attendu que suite à un affichage à l'externe du poste de préposé à l'écocentre du 26 septembre au 10 octobre 2017, soixante-douze (72) candidatures ont été reçues ;

Attendu que neuf (9) candidats ont été rencontrés en entrevue le 26 octobre 2017 et le 6 novembre 2017 par le comité de sélection composé de mesdames Julie Fortin, Paméla Nantel, Pénélope Larose et messieurs Jonathan Cloutier et Julien Arsenault Héту et que le comité recommande l'embauche de monsieur Gabriel Tremblay ;

Attendu qu'un nouveau poste de manœuvre a été créé et qu'il y a lieu de le combler ;

Attendu que suite à un affichage à l'interne d'un poste de manœuvre du 23 au 30 octobre 2017, une (1) seule candidature a été reçue soit celle de Jonathan Leboeuf ;

Attendu les besoins grandissants en terme de plomberie, un nouveau poste de plombier a été créé ;

Attendu que suite à un affichage à l'interne d'un poste de plombier du 23 au 30 octobre 2017, une (1) seule candidature a été reçue soit Benoît Demers ;

Attendu que la conseillère aux communications est en congé de maternité et que l'agent d'information, soit Audrey Caza assure l'intérim durant son absence laissant ainsi vacant le poste d'agent d'information et qu'il y a lieu de le combler ;

Attendu que suite à un affichage à l'externe du poste d'agent d'information en remplacement d'un congé de maternité du 15 au 30 septembre 2017, trente-sept (37) candidatures ont été reçues ;

Attendu que neuf (9) candidats ont été rencontrés en entrevue le 10 octobre 2017 y incluant des tests d'aptitudes écrits et que le comité de sélection composé de mesdames Julie Fortin, Paméla Nantel, Audrey Caza et Marie-Pierre Leduc recommande l'embauche de madame Jessica Stafford ;

Attendu que le poste de directeur de la gestion des eaux est devenu vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

Attendu que suite à un affichage à l'externe du poste de directeur de la gestion des eaux du 8 au 29 septembre 2017, trente-quatre (34) candidatures ont été reçues ;

Attendu que sept (7) candidats ont été rencontrés en entrevue le 16 octobre 2017 et le 18 octobre 2017 ;

Attendu que deux (2) candidats ont été rencontrés une deuxième fois le 25 octobre 2017 et que le comité de sélection composé de mesdames Julie Fortin, Paméla Nantel et messieurs Jonathan Cloutier et Steve St-Onge, recommande l'embauche de monsieur Frédéric Isabal ;

Attendu que deux (2) postes de chargé de division ont été créés au sein du Service des travaux publics et qu'il y a lieu de les combler ;

Attendu que suite à un affichage à l'interne du poste de chargé de division effectué du 26 septembre au 3 octobre 2017, deux (2) candidatures ont été reçues soit messieurs Ronnie Thompson et Marco Amyot ;

Attendu que suite à un affichage à l'externe du poste de chargé de division effectué du 26 septembre au 10 octobre 2017, quarante-neuf (49) candidatures ont été reçues ;

Attendu que quinze (15) candidats ont été rencontrés en entrevue y incluant un test d'aptitude écrit les 11, 12 et 13 octobre 2017 et que le comité de sélection composé de mesdames Julie Fortin, Paméla Nantel et monsieur Jonathan Cloutier recommande l'embauche de messieurs Marco Amyot et Mathieu Dumais ;

Attendu que madame Maude Dufour a effectué un stage au sein du Service des ressources humaines et des communications et que l'apport effectué a créé un besoin dans ce service ;

Attendu qu'un poste de collaborateur aux ressources humaines à temps partiel a été créé et qu'il y a lieu de le combler par madame Maude Dufour ;

Attendu que les postes à l'interne doivent être accordés aux candidats ayant le plus d'ancienneté et les compétences nécessaires pour occuper ces emplois ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par monsieur Alain Savard

Il est résolu :

Patrick Prigent	Manœuvre – Classe 3, échelon 4 débutant le 8 octobre 2017 et une période d'essai et de familiarisation de 63 jours.
Yanik Gervais	Manœuvre – Classe 3, échelon 2 débutant le 8 octobre 2017 et une période d'essai et de familiarisation de 63 jours.

Francis Desgens	Manœuvre – Classe 3, échelon 2 débutant le 8 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Marc-André Montpetit	Manœuvre – Classe 3, échelon 1 débutant le 8 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Léon Martin	Manœuvre – Classe 3, échelon 1 débutant le 8 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Félix-Olivier Huot	Manœuvre – Classe 3, échelon 3 débutant le 8 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 63 jours.
Marc-André Montpetit	Menuisier-charpentier – Classe 7, échelon 1 débutant le 22 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Ina Stermasi	Concierge – Classe 1, échelon 1 débutant le 8 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Alexandre Laplante	Préposé au Service des loisirs – Classe 4, échelon 1 débutant le 18 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Kevin Danis	Préposé au Service des loisirs – Classe 4, échelon 1 débutant le 23 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Mathieu Rozon	Préposé au Service des loisirs temporaire – Classe 4, échelon 1 débutant le 14 novembre 2017.
Gabriel Tremblay	Préposé à l’écocentre à contrat pour 3 ans – 19 \$ / heure, débutant le 13 novembre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Jonathan Leboeuf	Manœuvre – Classe 3, échelon 1 débutant le 26 novembre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Benoît Demers	Plombier – Classe 7, échelon 1 débutant le 5 novembre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Audrey Caza	Poste cadre – Conseillère aux communications – remplacement d’un congé de maternité – Classe F, échelon 1, débutant le 9 octobre 2017.
Jessica Stafford	Poste cadre – Agente d’information – Classe G, échelon 1 débutant le 30 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Frédéric Isabal	Poste cadre – Directeur de la gestion des eaux – Classe D, échelon 5 débutant le 27 novembre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Marco Amyot	Poste cadre - Chargé de division – Classe E, échelon 2 débutant le 23 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Mathieu Dumais	Poste cadre – Chargé de division – Classe E, échelon 2, débutant le 25 octobre 2017 et une période d’essai et de familiarisation de 26 semaines.
Maude Dufour	Poste cadre – Collaboratrice aux ressources humaines à temps partiel – Classe G, 66 % de l’échelon 1 débutant le 5 septembre 2017 – Aucun avantage sociaux.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-468

Modification et mise-à-jour de l'organigramme fonctionnel – Structure organisationnelle de la Ville de Beauharnois 2017-2020 et de la grille des classifications et échelles des salaires 2017

Attendu l'adoption de l'organigramme fonctionnel de la structure organisationnelle de la Ville de Beauharnois 2017-2020, le 22 novembre 2016 par la résolution numéro 2016-11-489 ;

Attendu l'adoption de la grille des classifications et échelles des salaires 2017 le 6 décembre 2016 par la résolution numéro 2016-12-518 ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier à nouveau l'organigramme fonctionnel et la grille des classifications et échelles des salaires vu l'embauche de nouveaux employés et du changement de postes suite à des affichages de postes à l'interne et à l'externe au courant des mois d'octobre et novembre 2017 dont :

- Patrick Prigent Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Yanik Gervais Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Francis Desgens Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Marc-André Montpetit Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Léon Martin Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Félix-Olivier Huot Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Marc-André Montpetit Charpentier-Menuisier au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Ina Stermasi Concierge au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Alexandre Laplante Préposé au service des loisirs au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Kevin Danis Préposé au service des loisirs au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Mathieu Rozon Préposé au service des loisirs temporaire au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Gabriel Tremblay Préposé à l'écocentre à contrat pour 3 ans au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Jonathan Leboeuf Manœuvre au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Benoît Demers Plombier au Service des travaux publics, poste syndiqué col bleu
- Audrey Caza Poste cadre – conseillère aux communications – remplacement d'un congé de maternité, Classe F, échelon 1, débutant le 9 octobre 2017
- Jessica Stafford Poste cadre – Agente d'information
- Frédéric Isabal Poste cadre – Directeur de la gestion des eaux
- Marco Amyot Poste cadre - Chargé de division
- Mathieu Dumais Poste cadre – Chargé de division
- Maude Dufour Poste cadre – Collaboratrice aux ressources humaines à temps partiel

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Roxanne Poissant

Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Il est résolu :

- **Que** l'organigramme fonctionnel de la Ville de Beauharnois ainsi que la grille des classifications et échelles des salaires 2017 soit et est modifiée à nouveau tel que déposée le 21 novembre 2017.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-469 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **Que** la liste des comptes à payer au 31 octobre 2017 au montant de 4 850 440,70 \$ soit et est approuvée telle que présentée.

Adoptée unanimement.

NOTE : Dépôt de l'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement

L'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement au 31 octobre 2017 sont déposés aux membres du conseil municipal.

Numéro 2017-11-470 Autorisation de signatures des chèques et autres effets bancaires

Attendu qu'à la suite de l'élection municipale tenue le 5 novembre 2017, il y lieu de modifier le nom des personnes autorisées à signer les chèques et les autres effets bancaires ;

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte
Appuyé par monsieur Alain Savard
Il est résolu :

- **Que** monsieur Bruno Tremblay, maire et madame Guylaine Côté, directrice des finances et trésorerie soient et sont autoriser à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois, les chèques et autres effets bancaires.
- **Que** les signatures du maire et de la directrice des finances et trésorerie pourront être lithographiées ou imprimées.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-471 Ratification de contrat – Achat d'une chargeuse à roues et équipements – TP-2017-09-059

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres public pour faire l'acquisition d'une chargeuse à roues, d'un chasse-neige et d'une souffleuse (2017 ou plus récent) ;

Attendu que le montant estimé de la dépense est de 400 000 \$ taxes incluses ;

Attendu qu'en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 26 septembre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu quatre (4) soumissions, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
René Riendeau (1986) inc. 1624, boulevard Marie-Victorin Varenes (Québec) J3X 1P7	382 830 \$
Cimi inc. 4 403, avenue des Industries Laval (Québec) H7C 1B3	385 477 \$
Nortrax Québec inc. 4500, autoroute Chomedey Laval (Québec) H7R 6E9	389 790 \$
Wajax 1970, rue John Yule Chambly (Québec) J3L 6W3	399 413 \$

Attendu qu’une garantie prolongée est offerte et établie ainsi, soit l’option A (2 ans), l’option B (3 ans) et l’option C (5 ans) ;

Nom des soumissionnaires	Prix soumis pour la garantie prolongée (avant taxes)	
	Option	Prix
René Riendeau (1986) inc. 1624, boulevard Marie-Victorin Varenes (Québec) J3X 1P7	Option A	4 495,00 \$
	Option B	5 470,00 \$
	Option C	15 200,00 \$
Cimi inc. 4403, avenue des Industries Laval (Québec) H7C 1B3	Option A	Incluse
	Option B	Incluse
	Option C	6 874,00 \$
Nortrax Québec inc. 4500, autoroute Chomedey Laval (Québec) H7R 6E9	Option A	6 218,97 \$
	Option B	7 254,79 \$
	Option C	12 923,70 \$
Wajax 1970, rue John Yule Chambly (Québec) J3L 6W3	Option A	Incluse
	Option B	4 750,00 \$
	Option C	6 333,33 \$

Numéro 2017-11-471

Ratification de contrat – Achat d’une chargeuse à roues et équipements – TP-2017-09-059 (suite)

Attendu que la soumission de René Riendeau (1986) inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à René Riendeau (1986) inc. pour un montant de 382 830 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par madame Roxanne Poissant

Il est résolu :

- **De ratifier** le contrat d’achat d’une chargeuse à roues et ses équipements à René Riendeau (1986) inc. sis au 1624, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 1P7 au montant de 382 830 \$ (plus les taxes applicables).
- **Que** l’option pour la garantie prolongée n’a pas été retenue.
- **Que** la dépense soit assumée à même le fonds de roulement en autant que le véhicule soit livré et facturé en 2018, sinon la dépense sera assumée par le surplus.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-472

Octroi de contrat – Travaux électriques – TP-2017-08-055

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d’offres public pour des travaux électriques d’entretien et de construction ;

Attendu que ces travaux seront pour les sphères d’activités suivantes : complexe aquatique familial extérieur, capitainerie, rénovations de l’hôtel de ville, installation de lumières LED et autres bâtiments de la ville ;

Attendu que le contrat envisagé est d’une durée de deux (2) ans avec une option de renouvellement d’un (1) an ;

Attendu que le montant estimé de la dépense s’élève à 250 000 \$ par année, taxes incluses ;

Attendu qu’en vertu de l’article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d’approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d’appel d’offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l’appel d’offres a été publié sur SEAO, le 12 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d’approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d’acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu sept (7) soumissions, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis / an (avant taxes)
Longueuil Électrique inc. 580, St-Thomas Longueuil (Québec) J4H 3A6	206 080 \$
Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée. 2222, Charland Montréal (Québec) H1Z 1B4	266 589 \$
Paul Bouchard électrique inc. 180, boul. de Maple Grove Beauharnois (Québec) J6N 1L3	259 018 \$
SGM Électrique inc. 555, boul. des Érables Valleyfield (Québec) J6T 6G3	232 000 \$
Technivolt Électrique inc. 89, rue Armande Est Valleyfield (Québec) J6S 5J7	222 580 \$
Poulin Électrique inc. 1828, chemin Sainte-Angélique Saint-Lazare (Québec) J7T 2X8	227 075 \$
Le groupe Parmo inc. 9595, rue Clément Lasalle (Québec) H8R 1S8	236 550 \$

Attendu que Longueuil Électrique inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme ;

Attendu la recommandation d’octroyer le contrat à Longueuil Électrique inc. pour un montant annuel de 206 080 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par monsieur Alain Savard

Il est résolu :

- **D’octroyer** le contrat pour des travaux électriques d’entretien et de construction à Longueuil Électrique inc. sis au 580, rue St-Thomas, Longueuil (Québec) J4H 3A6 pour un montant annuel de 206 080 \$ (plus les taxes applicables) pour une période de deux (2) ans, soit du 21 novembre 2017 au 20 novembre 2019 avec option de prolonger jusqu’au 20 novembre 2020.
- **Si** la Ville décide d’exercer son option, les termes et conditions du renouvellement seront les mêmes que ceux prévus dans le document d’appel d’offres, sous réserve du prix unitaire par item, qui pourra augmenter de 2 % par rapport à ceux inscrits dans le bordereau de soumission.

Numéro 2017-11-472 Octroi de contrat – Travaux électriques – TP-2017-08-055 (suite)

- **Que** les dépenses reliées à ce contrat soient et seront payées selon la source de financement des projets, soit par le règlement d'emprunt 2017-09 modifié par le règlement 2017-15 pour les travaux reliés à la capitainerie, soit par la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château pour les travaux reliés au complexe aquatique familial extérieur, soit par le surplus pour les rénovations de l'hôtel de ville et le budget d'opération et/ou le surplus pour les autres dépenses.

- **Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château et à la Ville de Châteauguay.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-473 Annulation de l'appel d'offres TP-2017-09-057 – Contrat de déneigement des routes de campagne

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres afin de faire effectuer le déneigement des routes de campagne sur son territoire ;

Attendu que le montant estimé de la dépense est de 45 000 \$ par année taxes incluses ;

Attendu que le contrat envisagé est d'une durée de deux (2) ans, avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune ;

Attendu qu'en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que l'appel d'offres a été publié sur SEAO, le 10 octobre 2017 ;

Attendu la Politique d'approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d'acquisition de biens et services ;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions pour l'option déneigement seulement, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Henri Dagenais et fils inc. 513, Chemin St-Louis Beauharnois (Québec) J6N 2K5	62 160 \$
Les Pavages Chenail inc. 104, boul. St-Rémi Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	192 000 \$

**Numéro 2017-11-473 Annulation de l'appel d'offres TP-2017-09-057 –
Contrat de déneigement des routes de campagne
(suite)**

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions pour le lot B, soit l'option déneigement et épandage d'abrasif, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Henri Dagenais et fils inc. 513, Chemin St-Louis Beauharnois (Québec) J6N 2K5	68 080 \$
Les Pavages Chenail inc. 104, boul. St-Rémi Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	192 000 \$

Attendu que suite à l'analyse des coûts, les représentants de la Ville de Beauharnois sont d'avis d'annuler le présent appel d'offres et de faire effectuer le déneigement à l'interne, ce qui permettra une économie de coût importante ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** l'appel d'offres TP-2017-09-057 concernant l'octroi d'un contrat de déneigement des routes de campagne soit et est annulé.

Adoptée.

Note au procès-verbal : Monsieur le conseiller Alain Savard est contre la proposition.

**Numéro 2017-11-474 Dérogation mineure DM-2017-0022 – 172, boulevard
de Maple Grove**

Considérant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant le Règlement numéro 607 régissant les dérogations mineures ;

Considérant que la Ville de Beauharnois est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, ci-après nommé « CCU » ;

Considérant que la Ville de Beauharnois a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour but d'agrandir le garage existant qui est actuellement d'une superficie de 104 m² pour l'amener à une superficie de 156 m² alors que la dimension maximale autorisée est de 114 m² ;

Considérant qu'il est également à noter que la réglementation stipule que le garage détaché ne doit jamais avoir une superficie plus grande que l'habitation, de ce fait, l'habitation actuelle est de 150 m² ;

Considérant qu'un avis a été publié le 1^{er} novembre 2017 dans l'édition du journal Le Soleil de Châteauguay en conformité avec les dispositions de la loi ;

Numéro 2017-11-474

Dérogation mineure DM-2017-0022 – 172, boulevard de Maple Grove (suite)

Considérant la recommandation du CCU suite à sa séance tenue le 20 septembre 2017 et produit sous sa minute CCU-2017-09-006 de ne pas accepter cette demande ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par madame Linda Toulouse

Il est résolu :

- **De refuser** la dérogation minute DM-2017-0022 sur l'immeuble situé au 172, boulevard de Maple Grove ayant pour but d'agrandir le garage existant qui est actuellement d'une superficie de 104 m² à 156 m² alors que la dimension maximale autorisée est de 114 m².
- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-475

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Service de sécurité incendie de Beauharnois

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la Ville de Beauharnois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la Ville de Beauharnois prévoit la formation de quinze (15) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Numéro 2017-11-475 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Service de sécurité incendie de Beauharnois (suite)

Attendu que la Ville de Beauharnois doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, et ce, en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **De** présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers de la Ville de Beauharnois dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-11-476 Octroi de contrat – Fourniture d'équipement de combat incendie – INC 2017-008

Attendu que la Ville de Beauharnois a procédé à une demande de prix afin d'acheter de l'équipement pour le Service de la sécurité incendie et civile ;

Attendu la Politique d'approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d'acquisition de biens et services ;

Attendu qu'une demande de prix a été envoyée par courriel, le 3 octobre 2017 ;

Attendu que quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

Nom des soumissionnaires	No.	Description et quantité (approximativement)	Prix soumis (avant taxes)
Aréo-feu 5205, J. Armand-Bombardier Longueuil (Québec) J3Z 1G4	Item 1	Deux (2) extincteurs Co2 10lbs	617,86 \$
	Item 2	Deux (2) harnais pour extincteur à eau	86,25 \$
	Item 3	Deux (2) haches à tête plate	180,00 \$
	Item 4	Deux (2) gaffes style New-York de 4 pieds	270,00 \$
	Item 5	Deux (2) gaffes style New-York de 6 pieds	280,00 \$
	Item 6	Deux (2) harnais pour hache à tête plate	N/A
	Item 7	Un (1) sawzall à batterie (2 batteries et chargeur)	N/A
	Item 8	Deux (2) strobes oranges	230,00 \$
	Item 9	Deux (2) strobes bleus	230,00 \$
	Item 10	Deux (2) projecteurs éclairage 120 volts 500 watts	330,00 \$
	Item 11	Deux (2) courroies à hose pack	64,00 \$
	Item 12	Trois (3) bâches pompier 12 pieds x 12 pieds ultra robuste	570,00 \$

Aréo-feu 5205, J. Armand-Bombardier Longueuil (Québec) J3Z 1G4	Item 13	Une (1) poche outils de désincarcération	N/A
	Item 14	Six (6) mélanges motomix	N/A
	Item 15	Une (1) table à poste de commandement avec lumière au LED	600,00 \$
	Item 16	Un (1) trépied pour table à P.C.	120,00 \$
	Item 17	Une (1) veste rouge (communication écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A
	Item 18	Une (1) veste orange (rehab écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A
	Item 19	Une (1) veste jaune (alimentation en eau écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A
	Item 20	Dix (10) longueurs de cinquante (50') pieds de boyaux de 4 pouce	4 250,00 \$
	Item 21	Trois (3) scies à chaîne multifonctionnelle série 2100, cutters edge modèle CE-2188-RS	11 325,00 \$
	Item 22	Six (6) lances G-force à impulsion	3 915,00 \$
	Item 23	Un (1) motor Vehicule Fire/Rescue Crash Kit	N/A
	Item 24	Six (6) division/réduction 2"1/2 à 1"1/2	1 650,00 \$
	L'arsenal 2250, rue André C.-Hamel Drummondville (Québec) J2C 8B1	Item 1	Deux (2) extincteurs Co2 10lbs
Item 2		Deux (2) harnais pour extincteur à eau	N/A
Item 3		Deux (2) haches à tête plate	113,00 \$
Item 4		Deux (2) gaffes style New-York de 4 pieds	187,00 \$
Item 5		Deux (2) gaffes style New-York de 6 pieds	226,00 \$
Item 6		Deux (2) harnais pour hache à tête plate	115,50 \$
Item 7		Un (1) sawzall à batterie (2 batteries et chargeur)	N/A
Item 8		Deux (2) strobes oranges	182,00 \$
Item 9		Deux (2) strobes bleus	182,00 \$
Item 10		Deux (2) projecteurs éclairage 120 volts 500 watts	N/A
Item 11		Deux (2) courroies à hose pack	230,00 \$
Item 12		Trois (3) bâches pompier 12 pieds x 12 pieds ultra robuste	333,00 \$
Item 13		Une (1) poche outils de désincarcération	N/A
Item 14		Six (6) mélanges motomix	N/A
Item 15		Une (1) table à poste de commandement avec lumière au LED	N/A
Item 16		Un (1) trépied pour table à P.C.	N/A
Item 17		Une (1) veste rouge (communication écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	115,00 \$
Item 18		Une (1) veste orange (rehab écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	115,00 \$
Item 19		Une (1) veste jaune (alimentation en eau écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	115,00 \$

	Item 20	Dix (10) longueurs de cinquante (50') pieds de boyaux de 4 pouce	3 440,00 \$
	Item 21	Trois (3) scies à chaîne multifonctionnelle série 2100, cutters edge modèle CE-2188-RS	N/A
	Item 22	Six (6) lances G-force à impulsion	4 170,00 \$
	Item 23	Un (1) motor Vehicule Fire/Rescue Crash Kit	N/A
	Item 24	Six (6) division/réduction 2"1/2 à 1"1/2	1 624,50 \$
CSE Incendie et Sécurité inc. 5990, Vanden Abeele St-Laurent (Québec) H4S 1R9 CSE Incendie et Sécurité inc. 5990, Vanden Abeele St-Laurent (Québec) H4S 1R9 (suite)	Item 1	Deux (2) extincteurs Co2 10lbs	N/A
	Item 2	Deux (2) harnais pour extincteur à eau	97,98 \$
	Item 3	Deux (2) haches à tête plate	111,98 \$
	Item 4	Deux (2) gaffes style New-York de 4 pieds	151,98 \$
	Item 5	Deux (2) gaffes style New-York de 6 pieds	185,98 \$
	Item 6	Deux (2) harnais pour hache à tête plate	N/A
	Item 7	Un (1) sawzall à batterie (2 batteries et chargeur)	N/A
	Item 8	Deux (2) strobes oranges	191,98 \$
	Item 9	Deux (2) strobes bleus	191,98 \$
	Item 10	Deux (2) projecteurs éclairage 120 volts 500 watts	N/A
	Item 11	Deux (2) courroies à hose pack	187,98 \$
	Item 12	Trois (3) bâches pompier 12 pieds x 12 pieds ultra robuste	368,97 \$
	Item 13	Une (1) poche outils de désincarcération	324,95 \$
	Item 14	Six (6) mélanges motomix	N/A
	Item 15	Une (1) table à poste de commandement avec lumière au LED	1 749,90 \$
	Item 16	Un (1) trépied pour table à P.C.	N/A
	Item 17	Une (1) veste rouge (communication écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A
	Item 18	Une (1) veste orange (rehab écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A
	Item 19	Une (1) veste jaune (alimentation en eau écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A
	Item 20	Dix (10) longueurs de cinquante (50') pieds de boyaux de 4 pouce	4 399,90 \$
Item 21	Trois (3) scies à chaîne multifonctionnelle série 2100, cutters edge modèle CE-2188-RS	N/A	
Item 22	Six (6) lances G-force à impulsion	N/A	
Item 23	Un (1) motor Vehicule Fire/Rescue Crash Kit	1 149,90 \$	
Item 24	Six (6) division/réduction 2"1/2 à 1"1/2	1 979,70 \$	
Boivin & Gauvin 1200 Degrés 162, rue Vachon Trois-Rivières (Québec) G8T 1Z7	Item 1	Deux (2) extincteurs Co2 10lbs	416,72 \$
	Item 2	Deux (2) harnais pour extincteur à eau	121,44 \$
	Item 3	Deux (2) haches à tête plate	102,62 \$
	Item 4	Deux (2) gaffes style New-York de 4 pieds	154,98 \$

Boivin & Gauvin 1200 Degrés 162, rue Vachon Trois-Rivières (Québec) G8T 1Z7 (suite)	Item 5	Deux (2) gaffes style New-York de 6 pieds	186,84 \$	
	Item 6	Deux (2) harnais pour hache à tête plate	124,48 \$	
	Item 7	Un (1) sawzall à batterie (2 batteries et chargeur)	505,12 \$	
	Item 8	Deux (2) strobes oranges	211,18 \$	
	Item 9	Deux (2) strobes bleus	211,18 \$	
	Item 10	Deux (2) projecteurs éclairage 120 volts 500 watts	872,72 \$	
	Item 11	Deux (2) courroies à hose pack	182,82 \$	
	Item 12	Trois (3) bâches pompier 12 pieds x 12 pieds ultra robuste	455,70 \$	
	Item 13	Une (1) poche outils de désincarcération	890,11 \$	
	Item 14	Six (6) mélanges motomix	455,70 \$	
	Item 15	Une (1) table à poste de commandement avec lumière au LED	437.10 \$	
	Item 16	Un (1) trépied pour table à P.C.	145,20 \$	
	Item 17	Une (1) veste rouge (communication écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A	
	Item 18	Une (1) veste orange (rehab écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A	
	Item 19	Une (1) veste jaune (alimentation en eau écrit dans le dos) normes graphiques selon l'entente des grandes seigneuries	N/A	
	Item 20	Dix (10) longueurs de cinquante (50') pieds de boyaux de 4 pouce	3 722,90 \$	
	Item 21	Trois (3) scies à chaîne multifonctionnelle série 2100, cutters edge modèle CE-2188-RS	N/A	
	Item 22	Six (6) lances G-force à impulsion	N/A	
	Item 23	Un (1) motor Vehicule Fire/Rescue Crash Kit	N/A	
	Item 24	Six (6) division/réduction 2"1/2 à 1"1/2	2 769,06 \$	
	Innotex	Soumission non déposée		
	Sylprotec	Soumission non déposée		

Attendu que Aréo-feu est le plus bas soumissionnaire conforme pour les items 2, 10, 11, 16, 21 et 22 ;

Attendu que L'arsenal est le plus bas soumissionnaire conforme pour les items 6, 8, 9, 12, 17, 18, 19, 20 et 24 ;

Attendu que CSE Incendie et Sécurité inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les items 4, 5, 13 et 23 ;

Attendu que Boivin & Gauvin 1200 Degrés est le plus bas soumissionnaire conforme pour les items 1, 3, 7, 14 et 15 ;

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Roxanne Poissant
Il est résolu :

Numéro 2017-11-476

Octroi de contrat – Fourniture d'équipement de combat incendie – INC 2017-008 (suite)

- **Que** les contrats soient et sont accordés comme suit :
- ✓ Aréo-feu sis au 5205, J. Armand-Bombardier, Longueuil (Québec) J3Z 1G4 pour les items 2, 10, 11, 16, 21 et 22 pour un montant total de 15 840,50 \$ (plus les taxes applicables) ;
 - ✓ L'arsenal sis au 2250, rue André C.-Hamel, Drummondville (Québec) J2C 8B1 pour les items 6, 8, 9, 12, 17, 18, 19, 20 et 24 pour un montant total de 6 222,00 \$ (plus les taxes applicables) ;
 - ✓ CSE Incendie et Sécurité inc. sis au 5990, Vanden Abeele, Ville Saint-Laurent (Québec) H4S 1R9 pour les items 4, 5, 13 et 23 pour un montant total de 1812,81 \$ (plus les taxes applicables) ;
 - ✓ Boivin & Gauvin 1200 Degrés sis au 162, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 2Z7 pour les items 1, 3, 7, 14 et 15 pour un montant total de 1 570,28 \$ (plus les taxes applicables) ;
- **Que** ces montants soient et sont payés à même le surplus.

Adoptée unanimement.

Communication des membres du conseil

- ➡ Madame Roxanne Poissant fait part des divers moyens de communication pour la rejoindre.
- ➡ Monsieur Bruno Tremblay indique que tous les membres du conseil ont une boîte vocale à la ville.
- ➡ Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé fait état d'une nouvelle page Facebook pour le rejoindre. Il mentionne qu'il y aura un concert de la chorale de Beauharnois le 13 décembre à 19 h 30 à l'église Saint-Clément. Cette activité est gratuite, les personnes seront invitées à faire un don qui sera redistribué au Coin du Partage.
- ➡ Monsieur Alain Savard explique la raison de son désaccord sur le fait de ne pas octroyer le contrat de déneigement des routes de campagnes. Selon lui, un hiver difficile est annoncé et il croit qu'il aurait été préférable d'octroyer ce contrat et non de le faire à l'interne afin d'assurer la rapidité du déneigement dans ces secteurs.
- ➡ Monsieur Bruno Tremblay rappelle les événements suivants : 25 novembre – concert de Gabriel Thibodeau à l'église Saint-Clément, 3 décembre – guignolée de la ville et 7 décembre – guignolée des médias.

Période de questions

➤ **Monsieur Normand Lefebvre**

Il félicite le nouveau conseil élu. Il demande si la ville va reprendre en mains la gestion du Bois Robert afin de le préserver. Il recommande Paul Dagneault pour s'en occuper. **Réponse** : Monsieur Tremblay indique que la ville doit d'abord conclure des ententes avec Axial et PPG. Madame Rajotte indique qu'elle est allée dans le Bois Robert et qu'effectivement il n'est pas nettoyé et entretenu. Monsieur Savard remercie Paul Dagneault pour son implication et il donne son appui pour la préservation de ce site.

➤ **Madame Johanne Lebrun – 12, rue Saint-Laurent**

Elle mentionne qu'elle a un problème majeur depuis plusieurs mois avec une infestation de rats près de sa propriété qui commencent à entrer dans le vide sanitaire de sa maison. Ce problème est occasionné par les conteneurs de déchets du restaurant la Belle Province. Elle demande l'appui de la ville pour lui venir en aide et dit ne pas avoir été bien servie. Elle a parlé avec la direction générale et le contrôle animalier et malgré qu'un avis aurait été envoyé au propriétaire rien n'a été fait depuis. Elle demande à ce que la ville règle ce problème une fois pour toute. **Réponse** : Jocelyne Rajotte indique être allé sur les lieux et le conteneur du restaurant est en très mauvais état. Bruno Tremblay mentionne que la ville va envoyer un exterminateur pour régler ce problème.

➤ **Madame Denise Mackey**

Elle félicite le nouveau conseil élu. Elle indique qu'elle a dû attendre 1 ½ heure pour voter le jour du vote par anticipation et que des enfants auraient été empêchés d'entrer sur les lieux de votation. **Réponse** : La présidente d'élection indique qu'aucuns enfants n'étaient empêchés d'entrer à l'intérieur et qu'elle aurait dû être informée de cette situation.

➤ **Monsieur Pascal Beauséjour**

Il demande la raison pour laquelle la ville ne respecte plus la clause du 50 % d'obligation de prendre des transporteurs locaux pour le transport en vrac lors d'une demande de soumission. **Réponse** : Le maire va s'informer à ce sujet.

➤ **Monsieur Éric Perron**

Il félicite le nouveau conseil élu. Il demande comment la ville peut installer de la tourbe et des fleurs annuelles au complexe aquatique à la fin du mois de novembre alors que le terrain n'est pas prêt pour recevoir de la tourbe et qu'en plus le tout est effectué en temps supplémentaire. **Réponse** : Le maire indique qu'il est possible de faire ce travail même en saison tardive mais qu'il va vérifier le tout.

➤ **Monsieur Éric Gentile – 167, rue Principale**

Il est accompagné de ses voisins et demande à ce que la ville n'autorise pas la construction d'une bâtisse multifamiliale sur un terrain vacant situé près de sa résidence. Il est inquiet pour la sécurité du secteur et considère que ce genre de construction ne s'harmonise pas avec le milieu. Il demande à ce que la ville change le zonage et n'autorise que de la construction unifamiliale ou bifamiliale. **Réponse** : Monsieur Tremblay indique qu'une dérogation mineure a été demandée pour ce projet mais que cela ne concerne pas le nombre d'unités de logements mais porte plutôt sur une question de marge. Cette zone permet la construction de multifamiliale et la ville ne peut modifier le règlement de zonage alors que le projet a déjà été approuvé.

Période de questions (suite)

➤ Monsieur Yves Morriseau

Il félicite le nouveau conseil élu. Il demande si le changement majeur au sein du conseil municipal de Châteauguay pourrait mettre en péril les projets de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château. Il demande aussi si la ville a conclu une entente dans le dossier de construction d'une serre dans le parc industriel. Il veut aussi savoir si la ville maintient toujours sa décision de bannir les sacs de plastique car la Ville de Montréal va revenir sur sa décision. **Réponse** : Monsieur Tremblay mentionne qu'une rencontre aura lieu bientôt avec le conseil de la Ville de Châteauguay pour discuter des projets de la régie. Concernant le dossier de construction d'une serre, le tout est toujours en négociations. Pour les sacs de plastique il n'est pas dans les intentions de la ville d'abandonner ce projet pour le moment.

➤ Monsieur Roger Mallette

Il a entendu dire que le propriétaire de l'ancienne Spexel avait des difficultés au sujet des taxes municipales non payées et que la ville avait l'intention de racheter cette propriété. Il fait un historique de cette propriété et mentionne que Domtar est toujours propriétaire et que c'est cette compagnie qui devrait procéder à la décontamination du site. **Réponse** : Monsieur Tremblay indique que Domtar n'est pas propriétaire de ce site mais que cette propriété est plutôt au nom d'une compagnie à numéros appartenant à Monsieur Michael Milton. La Ville a effectivement l'intention de reprendre cette propriété pour non-respect du paiement des taxes municipales selon un jugement rendu en faveur de la ville.

➤ Monsieur Sylvain Desjardins – rue François-Branchaud

Il fait état des problèmes qu'il subit depuis un certain temps suite à la construction des bâtiments multifamiliaux près de chez-lui, entre autre au sujet de l'éclairage au LED qui reflète à l'intérieur de sa maison et du problème non réglé d'un mur de soutènement qui n'a jamais été terminé et qui occasionne une accumulation d'eau sur ton terrain. Il indique que malgré des discussions avec la direction générale, rien n'a été fait. **Réponse** : Monsieur Tremblay mentionne qu'il va assurer le suivi de ce dossier.

Numéro 2017-11-477**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 21 h 15.

Adoptée unanimement.

Bruno Tremblay, maire

Manon Fortier, greffière